



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 NOVEMBRE 2010

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Marché de services à passer avec un conseiller juridique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.**

Dans un environnement légal toujours plus complexe, les services communaux sont amenés à traiter quotidiennement des matières liées notamment au droit de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, et des marchés publics.

Afin de s'assurer de pouvoir s'appuyer, lorsque cela s'avère utile, sur des conseils pertinents d'ordre juridique, il y a lieu dès à présent de consulter des bureaux d'avocats spécialisés, en vue de désigner un prestataire de services.

Au-delà, la Ville sera amenée à constituer des dossiers particuliers en vue de concrétiser certains projets. Par exemple, le reconditionnement ou l'aménagement de quartiers nécessiteront des conventions ou partenariats entre opérateurs publics et privés.

La mission comprendra donc l'élaboration de ce type de documents, de façon à se prémunir contre des litiges ultérieurs et garantir une efficacité maximale dans leur mise en œuvre.

INTERCOMMUNALES

2. **I.M.S.T.A.M.**
Assemblée générale ordinaire du 14/12/2010.
Plan stratégique 2011.
Budget 2011.

3. **I.P.A.L.L.E.**
Assemblée générale ordinaire du 15/12/2010.
Approbation du plan stratégique exercices 2011-2013.
Nouvelle dénomination et répartition des parts sociales.
Modifications statutaires.

4. **I.E.H.**
Assemblée générale ordinaire du 21/12/2010.
Approbation des modifications statutaires.
Opérations sur fonds propres.
Adoption du Plan stratégique 2011-2013.

5. **I.G.H.**
Assemblée générale ordinaire du 21/12/2010.
Approbation des modifications statutaires.
Opérations sur fonds propres.
Adoption du Plan stratégique 2011-2013.

6. **I.D.E.T.A.**
Assemblée générale ordinaire du 22/12/2010.
Approbation du Plan stratégique 2011-2013 consolidé.
Approbation du Budget consolidé.
Nomination des membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
Divers.

DOMAINE COMMUNAL

7. **Aménagement de l'ancien commissariat de Police :**
 - **Adaptation des clauses administratives et techniques – lots 1 et 3.**
 - **Modification du choix de mode de passation de marché pour le lot 1.**
 - **Lot 2 Electricité – Informatique. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement.**

En séance du 29 octobre 2010, le Conseil communal a approuvé le projet (plans, métrés estimatifs et cahier spécial des charges), réparti comme suit :

- Lot 1 – gros-œuvre & parachèvements
- Lot 2 – électricité (réalisé par la Régie communale sur base d'un marché de fournitures à soumettre ultérieurement au Conseil communal)
- Lot 3 – chauffage/sanitaire

et a choisi l'adjudication publique comme mode de passation de marché pour le lot n°1 et la procédure négociée sans publicité pour le lot n°3.

Depuis l'approbation du projet, l'auteur de projet a dû faire face à des adaptations techniques et ce, afin que le projet puisse répondre correctement aux besoins.

Les cahiers spéciaux des charges ont donc été revus pour une partie au niveau des clauses techniques, et totalement pour les clauses administratives afin de l'alléger en volume sans en extraire les clauses essentielles qui doivent y figurer ; le cahier général des charges étant visé de manière générale.

Aussi, avec un peu de recul, l'auteur de projet soulève l'opportunité de modifier le choix de mode de passation de marché pour le lot n°1 « gros-œuvre & parachèvements » vu la complexité technique des travaux à effectuer et la coordination des trois corps de métier sur ce chantier.

Au-delà, au cours de la séance du 29 octobre dernier, l'assemblée avait été informée de la volonté de confier les travaux d'électricité et d'informatique aux ouvriers de la Régie communale.

Toutefois, la technicité des matériaux et du matériel à mettre en œuvre et surtout la nécessité de réaliser dans d'autres bâtiments des adaptations techniques pour permettre la réalisation d'investissements relatifs aux économies d'énergie de plusieurs bâtiments scolaires, ont plaidé pour la rédaction d'un projet relatif à ces investissements à réaliser par des entreprises privées.

8. Maintenance immeuble rue d'Enghien n°8 à 7800 Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Au mois de mai 2009, un véhicule a heurté l'immeuble sis rue d'Enghien n° 8, propriété communale, engendrant des dégâts dans la partie inférieure de la façade qu'il convient de remettre en état.

Ce marché de travaux pourrait faire l'objet d'une procédure négociée sans publicité en vertu de l'article 17, § 2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et pourrait être constaté sur simple facture acceptée sur base de l'article 122, 1° de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics.

9. Travaux confortatifs de l'immeuble sis Grand'Place, 46 à 7800 Ath (conciergerie de l'Hôtel de Ville) – Châssis. Approbation du cahier spécial des charges.

En séance du 29 octobre 2010, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet des travaux confortatifs de l'immeuble sis Grand-Place 46 à 7800 Ath (conciergerie de l'Hôtel de Ville).

Entre-temps, d'autres paramètres sont intervenus dans ce dossier et il a été nécessaire de réaliser un cahier spécial des charges.

10. Travaux de consolidation de la cheminée située rue de Dendre à Ath. Précision des délais de réalisation et adaptation de quelques clauses techniques et administratives. Adoption.

En séance du 13 septembre 2010, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet des travaux de confortation des maçonneries de la cheminée rue de Dendre.

Entre-temps, d'autres paramètres sont intervenus dans ce dossier et le cahier spécial des charges a dû être quelque peu modifié.

11. Aliénation des immeubles sis à Ath, rue des Récollets, 42, 44 et 46. Décision définitive.

Le 16 juillet 2008, le Conseil communal a décidé de vendre, au plus offrant, les immeubles sis les immeubles sis rue des Récollets 42, 44 et 46 à Ath dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité.

L'enquête publique s'est tenue du 18 octobre au 3 novembre 2010 et du procès-verbal d'enquête il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

Ces immeubles sont en vente depuis fin septembre 2010 et des offres ont été déposées.

Globalement, les offres arrêtées et globalisées dépassent de +/- 40% les estimations notariales.

12. Aliénation de l'immeuble sis Petite Rue des Bouchers, 18. Décision définitive.

En sa séance publique du 29 octobre 2010, le Conseil communal a décidé de vendre de gré à gré avec publicité au plus offrant l'immeuble sis Petite rue des Bouchers, 18 à 7800 Ath.

L'enquête publique s'est tenue du 15 novembre au 29 novembre 2010.

Plusieurs offres ont été déposées à ce jour.

La durée de la dernière offre est limitée au 31 décembre 2010, celle-ci étant supérieure de ± 25% à l'estimation notariale.

13. Convention de mise à disposition de parcelles sises à Houtaing et cadastrées section A n°358K2 et 358C2. Décision.

Monsieur Liétard domicilié à Houtaing souhaite louer une partie des terrains sis à Houtaing et cadastrés section A n°358K2 pie et 358C2 pie, d'une superficie de 36a 45ca (lot 1).

Il occupe ces parcelles en y mettant des chevaux.

Il est prévu de mettre en vente une partie de ces terrains. La partie contigüe au cimetière (11a 97ca) est destinée à l'extension de ce dernier et le solde (36a 45ca) étant destiné à être revendu.

Il serait préférable d'établir une convention de mise à disposition.

FINANCES COMMUNALES

14. Demande d'inscriptions budgétaires en urgence (cfr. Intempéries 12-13/11/2010). Exercice 2010. Service ordinaire.

Le 29 octobre dernier, le Conseil communal a approuvé la seconde modification budgétaire de l'exercice 2010.

Cette décision a été, comme il se doit, transmise aux organes de tutelle pour application de la tutelle spéciale d'approbation en date du 04/11/2010.

Les samedi 13 et dimanche 14 novembre 2010, la Ville d'Ath, à l'instar de nombreuses autres communes du Hainaut, a subi de plein fouet les intempéries.

Afin que la Ville puisse assurer ses missions de base ainsi que la sécurité de ses citoyens, le Collège communal a dû prendre en urgence (pendant et après la catastrophe) une série de décisions qui, en toute logique, n'avaient pas été inscrites dans le cahier des modifications budgétaires n°2.

PERSONNEL COMMUNAL

15. Recours aux services de l'Agence Locale pour l'Emploi. Autorisation de prorogation.

En séance du 28 avril 2010, le Conseil communal a autorisé le Collège communal à faire appel aux services de l'Agence Locale pour l'Emploi pour l'année 2010.

Suite aux diverses absences pour maladies ou autres, il est nécessaire de pallier rapidement ces situations en continuant à faire appel aux services de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) pour l'année 2011.

Ce système offre une grande souplesse et notamment en matière de formalités administratives (aucun contrat, arrêt ou prolongation sans formalités, « remplacement sur le pouce », ...).

Certaines personnes prestent de manière continue dans les diverses implantations scolaires ou autres dépendances communales.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

16. Equipement de voirie pour une demande de permis de lotir à la rue Henri Ducarmois à Irchonwelz. Décision.

Le 31 août 2010, la S.P.R.L. MERCATOR a fait parvenir une demande de permis de lotir pour la parcelle située rue Henri Ducarmois à Irchonwelz et cadastrée section A n°347n visant à lotir le bien en 3 lots à bâtir.

Les parcelles sont situées au plan de secteur en zone d'habitat à caractère rural sur 50m de profondeur, le solde en zone verte, et en zone d'épuration collective au plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Dendre pour la partie en zone d'habitat à caractère rural.

Une enquête publique a été organisée du 24/09 au 08/10/2010, au cours de laquelle aucune réclamation n'a été réceptionnée.

17. Equipement de voirie pour une demande de permis d'urbanisme à la route de Lessines à Ath. Décision.

La sprl Développement Coordination Wallonie a fait parvenir une demande de permis d'urbanisme visant à construire deux immeubles à appartements sur la parcelle cadastrée section B n°323b sise à l'angle de la Route de Lessines et de la Rue des Prés du Roy à Ath.

Une enquête publique s'est tenue du 1^{er} au 15 octobre 2010, durant laquelle une réclamation a été introduite.

SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

18. Réfection des trottoirs par la Régie. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un crédit est inscrit au budget extraordinaire en vue de la réfection des trottoirs de l'entité.

En effet, de nombreux m² de trottoir doivent être remis en état comme par exemple les rues du Canon, de Beaumont et Isidore Hotton notamment.

Ces réfections nécessitent l'acquisition de différents matériaux tels que dalles, pavés, bordures, filets d'eau, sable, gravier, dolomie, béton et stabilisé préparés, tarmac, ciment, etc.

19. Réparation de la grille du Pont Carré. Avenant. Approbation.

En séance du 05 octobre 2009, le Collège communal a désigné, en urgence, la société ECIB SA de Meslin-L'Evêque, en qualité d'adjudicataire pour la réparation de la grille du pont carré et ce, sur base de la spécificité du fournisseur.

Au cours des travaux, il s'est avéré indispensable de remplacer la centrale et le gyrophaire.

Il appartient donc au Conseil communal d'approuver l'avenant à ce marché, en vertu de l'article L1222-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

20. Comptes 2008 de la Fabrique d'église Saint-Julien à Ath. Avis.

21. Comptes 2009 des Fabriques d'église :

- a) Saint-Martin à Lanquesaint
 - b) N.D. de la Visitation à Ligne
 - c) Saint-Ursmer à Ormeignies
 - d) Saint-Jean l'Évangéliste à Ghislenghien
 - e) Saint-Pierre à Gibecq
 - f) Saint-Quirin à Houtaing
 - g) Saint-Denis à Irchonwelz
 - h) Saint-Waudru à Maffle
 - i) Saint-Pierre à Mainvault
 - j) N.D. à Autreppe
 - k) Saint-Pierre à Ostiches
 - l) Saint-Amand à Rebaix
 - m) N.D. à Villers-Notre-Dame
 - n) Eglise protestante
 - o) Saint-Pierre à Isières
- Avis.**

22. a) Modification budgétaire 2009 de la Fabrique d'église Saint-Denis à Irchonwelz. Avis.

- b) Modification budgétaire 2010 de la Fabrique d'église Saint-Waudru à Maffle. Avis.

RENOVATION URBAINE

23. Aliénation des 30 emplacements du parking souterrain de la rue des Récollets. Prix de vente. Décision formelle.

Le 16 juillet 2008, le Conseil communal a décidé de vendre de gré à gré, avec publicité, 18 emplacements non fermés du parking souterrain de la rue des Récollets.

Depuis la première estimation, d'autres possibilités ont été ouvertes et notamment, à la rue Isidore Hoton, ce qui a concurrencé le prix des garages de la Ville. M. le Receveur de l'Enregistrement a donc revu le prix de mise en vente.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

24. Modification budgétaire n°2. Approbation.

En séance du 27 novembre 2009, le Conseil communal a approuvé le budget 2010 de la régie communale ordinaire Agence de Développement local, approuvé par le Collège du Conseil Provincial du Hainaut du 4 février 2010. Cependant, des modifications doivent être apportées aux dépenses de personnel afin d'accorder ces dernières entre le budget de la régie et celui de la commune.

ABATTOIR COMMUNAL

25. Convention avec le Maître Abatteur. Décision.

Le 30 octobre 2009, le Conseil communal a approuvé un projet de convention entre les abatteurs et la Ville d'Ath en ce qui concerne l'organisation de leur travail, leurs droits et leurs devoirs.

Cette convention a été soumise à l'approbation des autorités de Tutelle qui n'a remis aucune remarque concernant son contenu.

La situation du maître abatteur étant différente en ce qui concerne ses engagements en matière de droits et devoirs mais aussi vis-à-vis du pouvoir organisateur, il a, en collaboration avec le Directeur, sollicité le concours d'un bureau d'avocats spécialisé en matière de convention d'usage et/ou de location d'outils comme ceux que constitue l'abattoir public d'Ath.

Cette consultation est faite sans débours pour la Ville et c'est à l'initiative du Bureau Haumont & Scholasse qu'un projet a été rédigé.

COHESION SOCIALE

26. PCS : Convention de partenariat entre l'asbl « Les Heures Heureuses » et l'Administration communale d'Ath.

Lors de la séance du 29 octobre 2010, le Conseil communal a approuvé le projet « Hippothérapie » permettant aux résidents de l'institution « Les Heures Heureuses » et à des jeunes issus de l'asbl « La Fermette » de participer à des séances d'Hippothérapie.

Ce projet subventionné par le Service Public de Wallonie dans le cadre de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'Ath, doit faire l'objet d'une convention de partenariat qui sera ensuite transmise à la Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale.

ENSEIGNEMENT

27. Acquisition et location de copieurs via le marché du SPW. Approbation.

La gestion des copieurs dans les implantations scolaires communales est hétérogène et depuis plusieurs années, leur état bien souvent critique.

Ayant exprimé sa volonté d'une gestion centralisée et d'une prise en charge par la Ville d'Ath, le Collège communal a été saisi de l'état des lieux des copieurs et d'une analyse sur les possibilités de mettre rapidement et efficacement à la disposition du corps enseignant un outil de travail dont il ne peut être privé sans mettre en difficulté son travail quotidien.

Deux implantations (Maffle et le Faubourg de Mons) bénéficient déjà de copieurs gérés par la Ville jusqu'en 2014.

Quatre implantations (Ormeignies, Meslin-l'Evêque, Bouvignies et Irchonwelz) ont des copieurs récents en parfait état de fonctionnement pour lesquels les contrats pourront être renégociés au nom de l'Administration communale d'Ath.

Pour les autres implantations scolaires, il appert qu'au-delà d'une simplification des procédures administratives, se rattacher aux marchés du SPW ouverts aux communes jusqu'au 30/06/2011 offre des alternatives intéressantes en formule d'achat ou en formule de leasing sur 5 ans.

Dès janvier 2011, huit implantations pourront ainsi être équipées de copieurs achetés par le biais de ce marché, les crédits nécessaires à la couverture de ces dépenses ayant été prévus au second cahier des modifications budgétaires du budget extraordinaire de 2010.

* * * * *